

Saint-Fargeau-Ponthierry

Les pratiques d'entretien d'une petite commune

Le 30 mars, le Caue 77 et AQUI'Brie, une association qui œuvre pour la préservation de l'aquifère du Champigny, l'un des principaux réservoirs d'eau potable de la région Île-de-France, organisaient une journée technique sur le thème de la gestion des voiries sans pesticides. Retour sur l'expérience de la commune d'accueil, Saint-Fargeau-Ponthierry, et sur les démarches d'accompagnement proposées dans le département.

[Par Yaël Haddad

Dans le cadre de la journée technique organisée à Saint-Fargeau-Ponthierry par le Caue 77 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et l'association AQUI'Brie, près de 150 élus et techniciens de Seine-et-Marne et des départements alentour se sont réunis le 30 mars pour partager leur expérience et leurs questionnements autour de l'évolution des pratiques de gestion des voiries afin de se mettre en conformité avec la loi Labbé, entrée en application le 1^{er} janvier 2017. Comme l'a souligné en introduction Jérôme Guyard, le maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, également conseiller départemental et président du Caue 77, cette thématique est au cœur des préoccupations de ce territoire francilien, car elle impacte le cadre de vie des habitants et la qualité des eaux qui les alimentent. Mais le constat est là, même si la volonté politique existe : l'engagement dans une démarche de

réduction de l'usage des produits phytosanitaires s'avère parfois complexe à mettre en œuvre au sein des services techniques des petites communes, largement majoritaires au sein de ce département essentiellement rural. Les acteurs locaux ont donc mis en place des structures d'accompagnement, comme l'association AQUI'Brie et le Service de l'eau potable et des actions préventives (Sepap).

S'appuyer sur les démarches d'accompagnement locales

Créée en 2001, l'association AQUI'Brie de préservation de l'aquifère des calcaires du Champigny a pour objectif la reconquête du bon état de cette nappe phréatique qui alimente en eau potable une grande partie

de l'Est francilien. Celle-ci couvre en effet un territoire de 2 600 km², principalement en Seine-et-Marne, concerne 223 communes,

800 000 habitants et près de 900 agriculteurs.

Étroitement liée aux eaux de surface, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, la préservation de sa qualité passe donc principalement par une réduction de l'usage des pesticides.

AQUI'Brie développe depuis 15 ans des actions de conseil et de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : communes mais aussi

La balayeuse de voirie peut être utilisée sur des zones imperméables de grande longueur, en désherbage de fond préventif (stade plantule).

gestionnaires de routes départementales ou de voies ferrées (310 km sur le secteur), propriétaires de golf, exploitants de carrière...

« Gérer la voirie sans pesticides et plus largement s'engager dans la voie du "zéro phyto" est d'abord un enjeu structurel avant d'être technique, souligne Mikaël Paris, chargé de mission AQUI'Brie. La première étape est d'être persuadé que c'est possible, tout en sachant que cela ne signifie pas "zéro entretien"! Ensuite, il faut mettre en place une démarche adaptée au contexte de la commune. Et les questions techniques de choix de matériels en découleront facilement. » Pour formaliser l'engagement de la commune dans une démarche active vers le « zéro pesticide », il est indispensable d'organiser un vote en conseil municipal puis



Le Mosquito est un désherbeur mécanique très maniable adapté aux surfaces dures.



Y.H.



Essai de végétalisation des allées secondaires du cimetière.

ST-FARGEAU-PONTHIERRY



ST-FARGEAU-PONTHIERRY



Végétalisation de pieds d'arbres.

ST-FARGEAU-PONTHIERRY



Balayeuse désherbeuse automotrice Gecko.

Y.H.

la signature d'une charte. La pérennisation du projet passe ensuite par la réalisation d'un diagnostic du territoire et du fonctionnement des équipes techniques afin de mettre en place une gestion interne adaptée aux changements de pratiques et aux moyens disponibles, qu'ils soient humains, matériels ou financiers. « Le "zéro pesticide" n'est pas

plus coûteux que le désherbage chimique, à condition de développer une gestion différenciée des espaces, de ne pas chercher à désherber tout ce qui l'était auparavant et de rechercher là où il est possible de gagner du temps, en particulier au niveau des travaux de tonte et de taille, très consommateurs de main-d'œuvre », insiste Mikaël Paris. À ce jour,

201 communes sur les 223 situées dans le secteur concerné se sont engagées dans des actions de prévention de la pollution de l'eau. Cinquante-neuf d'entre elles sont passées au « zéro phyto » dans tous les espaces, 139 sur la voirie, 195 dans les espaces verts, et 63 dans les cimetières. Entre 2003 et 2016, cela représente une réduction de 82 % de la



Modèle SXG323

342,55€

HT/mois⁽²⁾

ISEKI

Solutions de financement*

- Location financière sur 5 ans
- Garantie 5 ans incluse⁽¹⁾
- Qualité ISEKI

*Offres soumises à conditions et disponibles chez les concessionnaires ISEKI participants, valable jusqu'au 3 juin 2017. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Capito Finance-Tofinso. Exemple réalisé pour une location financière d'une autoportée SXG323 : plateau de coupe 122 cm + bac en hauteur avec arceau sur une durée de 60 mois. Hors assurance facultative et frais de dossier de 50€ HT. Cet exemple ne constitue pas une offre de location financière, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel. Offres réservées aux professionnels. Offres de location financière distribuées par Capito Finance - Tofinso, filiale à 100% de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées - Établissement de crédit n°14648 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 32 293 310 euros - RCS Toulouse 433 952 918 - N° ORIAS : 08040602 - (1) La garantie des machines est assurée par le contrat Blue Five, produit d'ISEKI France S.A.S., pendant la durée totale du financement. - (2) Prix catalogue 2017 : 18 729€ HT, extension de garantie incluse - 1^{er} loyer majoré de 1872,90€ HT puis 59 mensualités de 342,55€ HT - Valeur résiduelle : 5 %.

ISEKI France S.A.S. - ZAC des Ribes - 27, avenue des frères Montgolfier - CS 20024 63178 Aubière Cedex - Tél. 04 73 91 93 51 - Fax. 04 73 90 23 11 - E-mail : info@iseki.fr

quantité de produits utilisée, soit près de 15 t de matières actives non épandues.

Former et sensibiliser le public

Afin de conduire une démarche d'accompagnement à l'échelon du département, celui-ci a créé en 2007 le Sepap. Cette structure organise des journées techniques, propose des fiches techniques, prête des expositions pour la sensibilisation du public et mène des actions de conseil personnalisées. « *Nous accompagnons également les communes dans leur démarche pour obtenir des subventions permettant de financer partiellement l'achat de matériels alternatifs – désherbeur thermique ou mécanique, broyeur, balayeuse... – ainsi que pour l'élaboration de supports de communication* », souligne Stéphanie Hamon, chargée de mission pour le Sepap. Aux contributions allouées par le département peut s'ajouter une aide de la région Île-de-France ou de l'agence de l'eau, avec une limite totale du taux de financement de 80 %.

Grâce à ces actions conjointes, le bilan 2016 en Seine-et-Marne est encourageant : 166 communes sont passées au « zéro phyto » ; la réduction des quantités de matières actives entre le début des années 2000 et 2016 s'élève en moyenne à 83 % ; 40 % des communes n'utilisent plus de produits chimiques dans les cimetières. La journée technique a permis de présenter le retour d'expérience de trois villes, dont Saint-Fargeau-Ponthierry. Nichée au cœur d'une boucle de la Seine, cette commune rurale très étendue se caractérise par deux pôles urbains – les deux bourgs anciens de Saint-Fargeau et de Ponthierry –, un vaste territoire agricole (près de la moitié de sa superficie), la présence de nombreux ruisseaux et un linéaire de voirie important. « *Dans ce contexte, la question de l'entretien des surfaces imperméables à proximité des cours d'eau s'est rapidement posée et nous a conduits à*



ST-FARGEAU-PONTHIERRY

Végétalisation partielle des trottoirs pour limiter les opérations de désherbage.



ST-FARGEAU-PONTHIERRY

Aménager les micro-espaces sur l'espace public permet d'éviter un travail de désherbage chronophage.

engager une démarche de réduction de l'usage des produits chimiques dès 2005 », explique Olivier Gallot, le référent environnement.

Rationaliser le travail et l'organisation des équipes

L'engagement vers le « zéro phyto » impliquant le développement de tâches chronophages pour les agents, le service « cadre de vie » a d'abord réfléchi à la réorganisation du travail et des équipes. « *Sur l'ensemble du territoire, nous avons repéré les espaces jugés les plus problématiques*, explique Laurent Looten, le référent opérationnel au sein de ce service, c'est-à-dire ceux qui demandaient du temps

pour des surfaces relativement modestes et un intérêt paysager limité, ou parce qu'ils étaient très importants, comme les grandes zones stabilisées. » Pour chacun de ces espaces, des solutions ont été recherchées : enherbement de voirie dégradée avec un mélange à base de fétuque ovine ; minéralisation de micro-espaces sans intérêt esthétique ; utilisation de plantes couvre-sol pour certains trottoirs ou pieds d'arbres ; gestion extensive de surfaces en stabilisés (trottoirs) par enherbement spontané et tonte mulching ; réduction d'un tiers du nombre de jardinières et de suspensions, et généralisation de l'arrosage intégré sur ces massifs fleuris ; conversion de massifs d'annuelles en vivaces demandant un entretien moins soutenu et paillage systématique des massifs. Avec l'aide d'AQUI'Brie, la commune a également mis en place des essais de végétalisation d'allées dans le cimetière de Ponthierry avec un entretien limité à deux ou trois tontes par an. Après cette première phase,

Le Réciprocator est adapté au désherbage ponctuel (1), en remplacement d'un rotofil. La machine peut aussi être équipée d'une brosse métallique (2) pour débarrasser les fils d'eau de la matière organique accumulée. Avec une brosse souple (3), elle s'utilise pour enlever la mousse.



Y.H.

EN CHIFFRES

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

- Population : 13 700 habitants.
- Superficie : 1 657 ha, dont 750 ha d'espaces agricoles.
- Bois et forêts : 102 ha.
- Espaces verts : 40 ha.
- Cimetières : 1,7 ha réparti sur 3 sites.
- Terrains de sport : 11,3 ha.
- Base de loisirs : 27 ha.
- Sentiers et bords de Seine : 12 km.
- Linéaires de voirie : 105 km.
- Effectif : 16 agents pour le service « cadre de vie », dont 9 pour les espaces verts, 4 pour la propreté et 3 pour l'événementiel.

l'étape suivante a été d'instaurer une nouvelle organisation des équipes. Une première mutualisation entre les services « espaces verts » et « propreté urbaine » a été opérée en 2013 pour créer le service « cadre de vie », suivie en 2016 par l'intégration du service « organisation événementiel ». « *L'objectif était d'avoir une vue globale sur la gestion de l'espace public et d'améliorer la répartition du travail et l'utilisation du matériel avec un planning commun à l'ensemble des équipes* », précise Laurent Looten. Par exemple, lorsque des travaux de désherbage sont prévus, les

opérations de balayage sont programmées dans la foulée pour un rendu esthétique immédiat et une optimisation du travail des équipes. En fonction des pics d'activité des différents services, les agents sont amenés à réaliser des travaux complémentaires pour soutenir cette surcharge de travail. Cette démarche doit se poursuivre avec la création de référents techniques spécifiques, vers lesquels les agents pourront se tourner en cas de besoin, et des actions de sensibilisation et de formation du personnel pour améliorer leur polyvalence.

Mettre en relation gestion et conception

Après avoir dépassé les problématiques de gestion d'urgence et de rationalisation des tâches en interne, le service « cadre de vie » s'est attaché à améliorer en amont les opérations de création et de réfection des aménagements afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets en cohérence avec les nouvelles pratiques de gestion. Un cahier des charges technique a été créé afin

d'intégrer les contraintes du « zéro phyto » dans les nouveaux projets. La planification des réfections de la voirie et des dégradations mises en lumière lors des opérations de balayage ou de curage des caniveaux est désormais réalisée en tenant compte du niveau de rendu attendu sur chaque espace public. Les projets sont présentés aux élus sur la base d'un coût global, ce qui permet de faire le lien entre les coûts d'investissement et le budget d'entretien nécessaire par la suite. Enfin, le service a formalisé des protocoles de gestion pour les surfaces perméables (végétalisation des pieds de mur par semis de vivaces et végétalisation des stabilisés spontanée ou par semis) et imperméables (désherbage mécanique uniquement). Ce travail s'est accompagné d'investissements en matériels afin de disposer d'une palette adaptée aux différentes catégories de surface : Réciprocator sur débroussailluse portable (Sabre France), désherbeur Mosquito Nimos (Data Green), petite balayeuse, brosse sur débroussailluse, désherbeuse automotrice Gecko distribuée par Cochet (en projet). ■

Créateur de matériel d'espaces verts depuis 1993

Engazonner

Tondre

Gruau ESPACES VERTS

Tel: 02 54 49 85 85 info@gruau.net www.gruau.net

LA RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS

CONFORT ET RENTABILITÉ*

CARANTÉ 3

NOREMAT

www.noremag.fr

JUSQU'À 30% DE GAIN DE PRODUCTIVITÉ CONSTATÉ PAR LES UTILISATEURS

NANCY | AUXERRE | LYON | CLERMONT-FD | NÎMES | TOULOUSE | BORDEAUX | CHOLET | RENNES